










Procédure file

Informations de base	
INI - Procédure d'initiative	2021/2181(INI)
Procédure terminée	
Rapport sur les droits de l'homme et la démocratie dans le monde et la politique de l'Union européenne en la matière ? rapport annuel 2021	
Sujet	
6.10.09 Situation des droits de l'homme dans le monde	

Acteurs principaux			
Parlement européen	Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
	<p>AFET Affaires étrangères</p> <p> RODRÍGUEZ RAMOS María Soraya Rapporteur(e) fictif/fictive</p> <p> CLUNE Deirdre</p> <p> SANTOS Isabel</p> <p> SOLÉ Jordi</p> <p> KRAH Maximilian</p> <p> KARSKI Karol</p> <p> PINEDA Manu</p>		14/07/2021
	Commission pour avis	Rapporteur(e) pour avis	Date de nomination
	<p>FEMM Droits de la femme et égalité des genres</p> <p> VAUTMANS Hilde</p>		14/09/2021
Commission européenne	DG de la Commission Coopération internationale et développement	Commissaire JOUROVÁ Věra	

Événements clés			
07/10/2021	Annonce en plénière de la saisine de la commission		

10/12/2021	Vote en commission		
20/12/2021	Dépôt du rapport de la commission	A9-0353/2021	Résumé
15/02/2022	Débat en plénière		
17/02/2022	Décision du Parlement	T9-0041/2022	Résumé

Informations techniques

Référence de procédure	2021/2181(INI)
Type de procédure	INI - Procédure d'initiative
Sous-type de procédure	Rapport annuel
Base juridique	Règlement du Parlement EP 54
Autre base juridique	Règlement du Parlement EP 159
Étape de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission parlementaire	AFET/9/07056

Portail de documentation

Projet de rapport de la commission		PE696.496	08/09/2021	EP	
Amendements déposés en commission		PE697.688	13/10/2021	EP	
Amendements déposés en commission		PE699.000	13/10/2021	EP	
Avis de la commission	FEMM	PE697.571	25/11/2021	EP	
Rapport déposé de la commission, lecture unique		A9-0353/2021	20/12/2021	EP	Résumé
Texte adopté du Parlement, lecture unique		T9-0041/2022	17/02/2022	EP	Résumé

Rapport sur les droits de l'homme et la démocratie dans le monde et la politique de l'Union européenne en la matière ? rapport annuel 2021

La commission des affaires étrangères a adopté le rapport d'initiative de María Soraya RODRÍGUEZ RAMOS (Renew Europe, ES) sur les droits de l'homme et la démocratie dans le monde et la politique de l'Union européenne en la matière.

Tout d'abord, les députés ont souligné que les graves menaces qui pèsent actuellement sur le multilatéralisme et le droit international sont telles que l'UE doit jouer un rôle encore plus engagé dans la promotion et la protection des droits de l'homme dans le monde. Les politiques et les actions de l'UE en matière de droits de l'homme devraient conduire à des actions plus affirmées, plus décisives et plus efficaces, avec l'aide de tous les instruments à sa disposition.

Le plan d'action de l'UE en faveur des droits de l'homme et de la démocratie 2020-2024 constitue une feuille de route des priorités de l'UE en matière de droits de l'homme, qui devraient être au centre de toutes les politiques extérieures de l'UE. Toutefois, pour faire progresser efficacement les droits de l'homme dans le monde, l'UE doit assurer la cohérence entre ses différentes politiques internes et externes.

Défis généraux et outils politiques

Les auteurs du rapport ont souligné l'affaiblissement de la protection de la gouvernance et des institutions démocratiques et des droits de l'homme universels, ainsi que le rétrécissement de l'espace de la société civile, observés dans le monde entier. Ils appellent l'UE et ses États membres à déployer des efforts plus concertés pour relever les défis en matière de droits de l'homme dans le monde, tant individuellement qu'en coopération avec des partenaires internationaux partageant les mêmes valeurs, notamment au sein des Nations unies.

L'importance du nouvel instrument de voisinage, de développement et de coopération internationale (IVDCI) - L'Europe dans le monde et du plan d'action de l'UE pour les droits de l'homme et la démocratie 2020-2024 pour cet objectif a été soulignée. Les députés ont appelé à l'utilisation du vote à la majorité qualifiée au Conseil sur les questions relatives aux droits de l'homme, ce qui renforcerait la coopération sur les questions d'intérêt stratégique essentiel pour l'UE.

Régimes autocratiques

Profondément préoccupés par le nombre croissant de démocraties «illibérales» et de régimes autocratiques, qui sont majoritaires dans le monde pour la première fois en vingt ans, l'UE et les États membres sont invités à utiliser pleinement les outils dont ils disposent, y compris

leur poids économique dans le cadre de leurs relations commerciales mutuelles, pour développer un soutien plus ambitieux à la liberté, à la bonne gouvernance, à l'État de droit et aux institutions démocratiques, ainsi que pour contribuer à garantir un espace pour la société civile dans le monde.

L'UE devrait continuer à intensifier sa coopération avec les États-Unis et d'autres partenaires démocratiques partageant les mêmes valeurs, afin de soutenir la liberté et la démocratie dans le monde entier et de faire reculer les régimes autoritaires et totalitaires.

Programme thématique sur les droits de l'homme et la démocratie

Les députés ont demandé une plus grande transparence concernant les dispositions relatives aux droits de l'homme dans les accords de financement au titre de l'IVDCI et une clarification du mécanisme et des critères de suspension de ces accords en cas de violation des droits de l'homme, des principes démocratiques et de l'État de droit ou de cas graves de corruption.

La Commission devrait s'abstenir strictement d'utiliser l'appui budgétaire aux gouvernements de pays tiers en tant que modalité opérationnelle pour l'aide humanitaire dans les pays qui sont le théâtre de violations généralisées des droits de l'homme et d'une répression des défenseurs des droits de l'homme.

Justice internationale

Les députés ont réitéré leur soutien ferme à la Cour pénale internationale (CPI), seule institution internationale capable de poursuivre certains des crimes les plus odieux du monde et de rendre justice à leurs victimes. Un soutien financier adéquat devrait être fourni pour permettre à la CPI de mener à bien ses missions.

COVID-19

Le rapport a souligné que la COVID-19 a considérablement renforcé les tendances récentes des démocraties illibérales et des régimes autocratiques à affaiblir la démocratie. À cet égard, les députés ont déploré l'utilisation abusive de la crise épidémiologique par ces régimes pour restreindre davantage les libertés d'expression, de réunion et de religion et de croyance en limitant le fonctionnement des institutions démocratiques et en réprimant la dissidence, notamment en limitant la liberté des médias en ligne et hors ligne et en ciblant les critiques et les lanceurs d'alerte par des campagnes de diffamation.

En outre, l'UE est invitée à accroître son soutien pour lutter contre les conséquences négatives du COVID-19, en particulier pour les groupes en situation de vulnérabilité.

Défenseurs des droits de l'homme

Se déclarant gravement préoccupée par la situation précaire des défenseurs des droits de l'homme et par le fait qu'ils sont victimes d'une violence croissante, y compris d'assassinats ciblés, l'UE devrait élaborer une stratégie en vue d'une action ambitieuse de l'UE pour faire face au nombre croissant d'attaques contre les défenseurs des droits de l'homme. Elle est également invitée à créer un système européen de délivrance de visas de courte durée pour la relocalisation temporaire des défenseurs des droits de l'homme.

Libertés d'expression, de réunion pacifique et d'association

Le rapport rappelle que des révélations récentes telles que le scandale Pegasus de NSO confirment que l'espionnage des défenseurs des droits de l'homme et des journalistes, entre autres, est une question extrêmement alarmante et semble confirmer les dangers de l'utilisation abusive des technologies de surveillance pour porter atteinte aux droits de l'homme. Les députés ont souligné la nécessité d'une réglementation nationale et internationale plus solide dans ce domaine.

Droit à un environnement sûr

Les députés ont noté que l'année 2020 a vu une détérioration considérable de la situation des victimes de la traite, dont la majorité sont des femmes, car elles ont été laissées dans une position encore plus vulnérable par la pandémie de COVID-19. Le rapport a salué le lancement de la stratégie de l'UE sur la lutte contre la traite des êtres humains (2021-2025).

Droit de participer à des élections libres et équitables

Les députés ont fermement condamné l'érosion des valeurs démocratiques dans un certain nombre de pays tiers et les atteintes à l'intégrité électorale, la violence électorale, l'utilisation abusive des ressources administratives par les partis au pouvoir, les mesures de répression à l'encontre des opposants politiques, la censure et les menaces à l'encontre des médias indépendants, ainsi que la montée de la désinformation. L'UE est invitée à cibler et à contrer cette situation extrêmement préoccupante et à présenter des propositions concrètes, en réaffirmant sa volonté de jouer un rôle de premier plan dans la promotion des valeurs démocratiques et des élections libres et équitables dans les pays tiers.

Corruption et droits de l'homme

Soulignant que la corruption facilite, perpétue et institutionnalise les violations des droits de l'homme, l'UE est invitée à adopter des instruments à l'encontre des dirigeants autoritaires et de ceux qui les soutiennent financièrement, y compris ceux qui sont impliqués dans la fraude électorale, à détecter et à geler les avoirs illicites, et à promouvoir l'application de la compétence universelle en cas de violations flagrantes des droits de l'homme.

Régime mondial de sanctions de l'UE en matière de droits de l'homme (Loi Magnitsky de l'UE)

Le rapport a salué l'adoption du régime mondial de sanctions de l'UE en matière de droits de l'homme, complément essentiel à la boîte à outils de l'UE en matière de droits de l'homme et de politique étrangère, qui renforce le rôle de l'UE en lui permettant de prendre des mesures restrictives à l'encontre des personnes physiques et morales impliquées dans de graves violations des droits de l'homme dans le monde entier.

Les députés ont réitéré leur demande d'étendre le champ d'application du régime de l'UE aux actes de corruption afin de cibler efficacement les agents économiques et financiers qui facilitent les violations des droits de l'homme. La Commission devrait présenter une proposition législative visant à créer un régime mondial de sanctions indépendant pour lutter contre les actes de corruption, établi sur la base des dispositions de la convention des Nations unies contre la corruption.

Rapport sur les droits de l'homme et la démocratie dans le monde et la politique de l'Union européenne en la matière ? rapport annuel 2021

Le Parlement européen a adopté par 487 voix pour, 80 contre et 120 abstentions, une résolution sur les droits de l'homme et la démocratie dans le monde et la politique de l'Union européenne en la matière - rapport annuel 2021

Le Parlement s'est dit extrêmement préoccupé par les menaces qui pèsent sur les droits de l'homme et la démocratie, lesquelles se traduisent par un affaiblissement de la protection de la gouvernance et des institutions démocratiques et des droits de l'homme universels, ainsi que par le rétrécissement de l'espace dévolu à la société civile dans le monde entier.

Soulignant le lien entre l'état de droit, la démocratie et les violations des droits de l'homme, les députés ont demandé à l'Union et à ses États membres de concerner davantage leurs efforts, de montrer l'exemple et de se comporter en véritables chefs de file mondiaux en matière de promotion et de protection des droits de l'homme, de légalité hommes-femmes et de l'état de droit.

Principaux enjeux et instruments

Le Parlement a souligné l'importance du nouvel instrument de voisinage, de coopération au développement et de coopération internationale (IVCDCI) - L'Europe dans le monde et, à cet égard, du plan d'action de l'Union européenne en faveur des droits de l'homme et de la démocratie pour la période 2020-2024. Il a rappelé que le recours au vote à la majorité qualifiée au sein du Conseil sur les questions relatives aux droits de l'homme déboucherait sur une action plus efficace et prospective en matière de politique étrangère et de sécurité de l'Union.

Préoccupés par le nombre croissant de démocraties illibérales et de régimes autocratiques, qui sont majoritaires pour la première fois dans le monde depuis 20 ans, les députés ont invité l'Union et les États membres à utiliser les outils à leur disposition, notamment leur influence économique dans les relations commerciales bilatérales, pour apporter un soutien plus ambitieux à la liberté, à la bonne gouvernance, à l'état de droit et aux institutions démocratiques.

Rappelant que le respect des droits de l'homme, de la démocratie et de l'état de droit est un objectif transversal de l'ensemble de l'IVCDCI, le Parlement a réaffirmé que la diversification et la maximisation des modalités et mécanismes de financement des acteurs de la société civile au titre de l'IVCDCI sont des éléments essentiels. Il a toutefois invité la Commission à s'abstenir strictement d'utiliser l'appui budgétaire aux gouvernements de pays tiers en tant que modalité opérationnelle pour l'aide humanitaire dans les pays qui sont le théâtre de violations généralisées des droits de l'homme et d'une répression des défenseurs des droits de l'homme.

Le Parlement a également salué l'action du représentant spécial de l'Union européenne (RSUE) pour les droits de l'homme qui contribue sensiblement au renforcement de l'efficacité des politiques de l'Union en matière de droits de l'homme par le dialogue qu'il entretient avec des pays tiers, la coopération avec des partenaires partageant les mêmes valeurs, ainsi que l'amélioration de la cohérence interne et externe des politiques de l'Union sur le terrain.

Multilatéralisme et justice internationale

Les députés ont demandé à l'Union et à ses États membres de poursuivre leurs efforts pour parler d'une seule voix au sein des Nations unies et d'autres enceintes multilatérales. Ils ont condamné la multiplication des actions qui tentent de compromettre le fonctionnement des organes des Nations unies, en particulier du Conseil des droits de l'homme, en remettant en question l'universalité des droits de l'homme, et de faire obstacle à l'ordre international fondé sur des règles. Ils ont réitéré leur soutien ferme à la Cour pénale internationale (CPI), seule institution internationale capable de poursuivre certains des crimes les plus odieux du monde et de rendre justice à leurs victimes. Un soutien financier adéquat devrait être fourni pour permettre à la CPI de mener à bien ses missions.

COVID-19

La résolution a souligné que la COVID-19 a considérablement renforcé les tendances récentes des démocraties illibérales et des régimes autocratiques à affaiblir la démocratie. À cet égard, les députés ont déploré l'utilisation abusive de la crise sanitaire par ces régimes pour restreindre davantage les libertés d'expression, de réunion et de religion et de croyance en limitant le fonctionnement des institutions démocratiques et en réprimant la dissidence, notamment en limitant la liberté des médias en ligne et hors ligne et en ciblant les critiques et les lanceurs d'alerte par des campagnes de diffamation.

L'UE est invitée à accroître son soutien pour lutter contre les conséquences négatives du COVID-19, en particulier pour les groupes en situation de vulnérabilité.

Défenseurs des droits de l'homme

Se déclarant gravement préoccupé par la situation précaire des défenseurs des droits de l'homme et par le fait qu'ils sont victimes d'une violence croissante, y compris d'assassinats ciblés, le Parlement a demandé à l'UE d'élaborer une stratégie en vue d'une action ambitieuse de l'UE pour faire face au nombre croissant d'attaques contre les défenseurs des droits de l'homme. Il a également demandé de créer un système européen de délivrance de visas de courte durée pour la relocalisation temporaire des défenseurs des droits de l'homme.

Libertés d'expression, de réunion pacifique et d'association

Le Parlement a rappelé que des révélations récentes telles que le scandale Pegasus de NSO confirment que l'espionnage des défenseurs des droits de l'homme et des journalistes, entre autres, est une question extrêmement alarmante et semble confirmer les dangers de l'utilisation abusive des technologies de surveillance pour porter atteinte aux droits de l'homme. Les députés ont souligné la nécessité d'une réglementation nationale et internationale plus solide dans ce domaine. Ils ont également souligné la nécessité d'un soutien public accru au journalisme indépendant dans le monde entier.

Droit à un environnement sûr

Soulignant que le changement climatique est l'une des plus grandes menaces pesant sur les droits de l'homme de notre génération et des futures générations, le Parlement a encouragé l'Union et les États membres à promouvoir la reconnaissance de l'écocide en tant que crime international et demandé à la Commission d'étudier la pertinence de la qualification d'écocide pour le droit de l'Union et sa diplomatie.

Autres questions

Le Parlement a également invité l'UE et ses États membres à :

- faire progresser les droits des femmes tout en se félicitant du plan d'action de l'Union sur l'égalité entre les hommes et les femmes et l'autonomisation des femmes dans l'action extérieure de l'Union pour 2021-2025 (GAP III);
- renforcer leurs efforts pour éliminer toutes les formes d'abus à l'encontre des enfants;
- prendre l'initiative dans les enceintes multinationales pour éradiquer toute forme de traite des êtres humains, de travail forcé et d'esclavage moderne;
- redoubler d'efforts pour élaborer et mettre en œuvre des plans d'action visant à combattre le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance;
- jouer un rôle de premier plan dans la défense des droits des personnes LGBTIQ dans les enceintes internationales, notamment en œuvrant à la dépénalisation de l'orientation sexuelle, de l'identité de genre, de l'expression de genre et des caractéristiques sexuelles;
- mettre en œuvre des programmes ambitieux pour défendre la liberté de religion ou de conviction dans le monde entier;
- faire de la protection des processus démocratiques et électoraux l'une des principales préoccupations mondiales et mettre en place un cadre d'intervention efficace face aux ingérences dans les processus électoraux, en étroite collaboration avec des organisations internationales, telles que l'OSCE;
- étendre le champ d'application du régime mondial de sanctions de l'Union en matière de droits de l'homme et y inclure les actes de corruption afin que les facilitateurs économiques et financiers des auteurs de violations des droits de l'homme soient efficacement ciblés, et adopter un nouveau régime de sanctions thématiques pour lutter contre les actes graves de corruption;
- respecter pleinement les droits de l'homme des migrants, des réfugiés et des personnes déplacées de force et à les intégrer dans leur coopération avec les pays tiers.